CEDEST

Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE







NOUS CONTACTER :
WWW.CEDEST.NET

SOMMAIRE

3 CHIFFRES CLÉS

4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

6 POPULATION SUIVIE

7 CERTIFICATION

9 BILAN DU SUIVI INDIVIDUEL

11 LE SUIVI MÉDICAL EN SANTÉ TRAVAIL

13 BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION

16 LE PROJET DE SERVICE

18 OFFRE SPÉCIFIQUE TNS

19 LA CELLULE PDP DU CEDEST

20 BILAN DE L'ACTIVITÉ MAINTIEN EN EMPLOI

22 RESSOURCES HUMAINES

25 ACTIONS DE COMMUNICATION

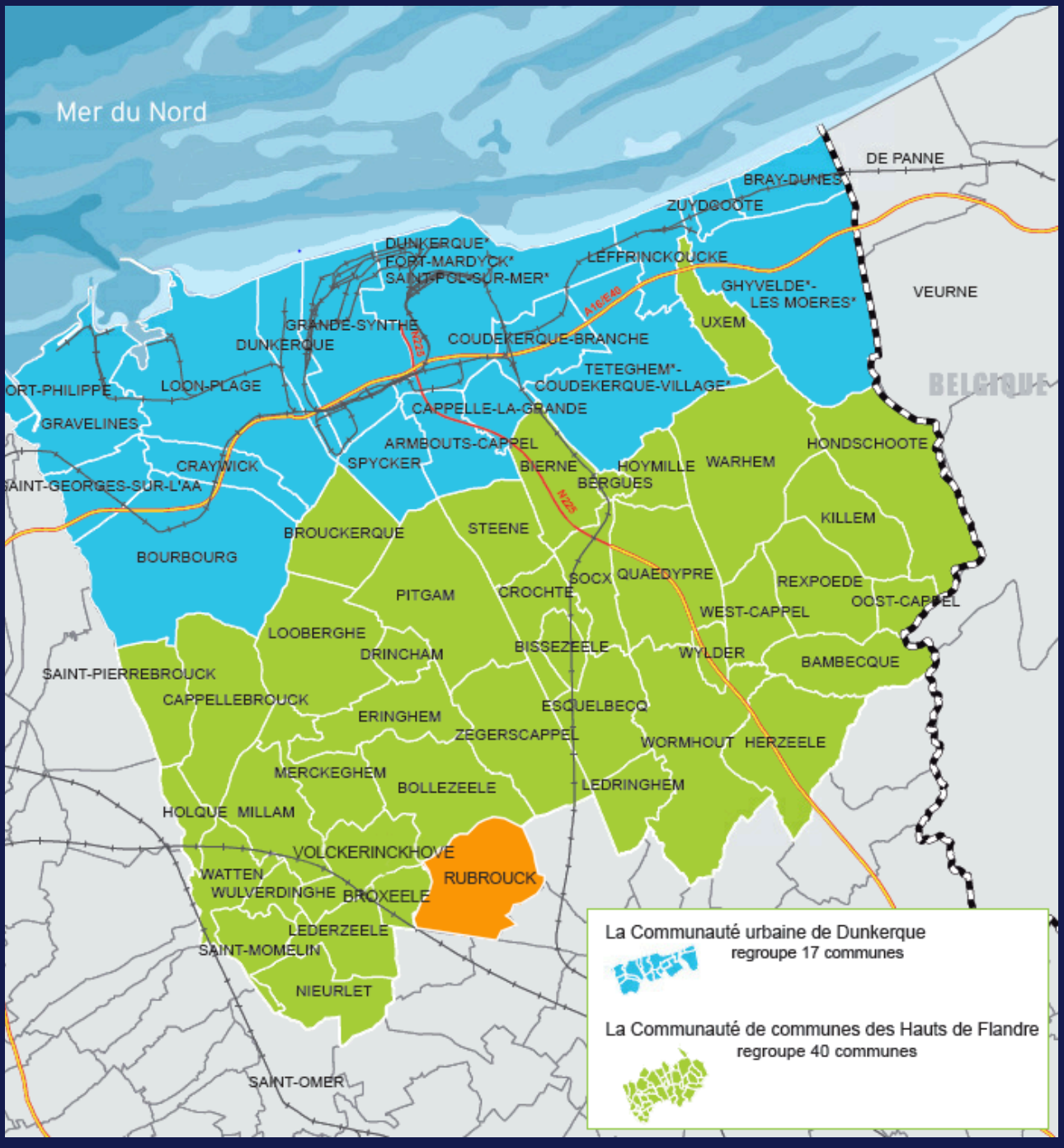
27 RAPPORT FINANCIER

CHIFFRES CLÉS 2025

4 312 ENTREPRISES ADHÉRENTES
sur le territoire FLANDRE-DUNKERQUE (CUD et CCHF)

58 834 SALARIÉS SUIVIS

101 COLLABORATEURS
(84,5 ETP en moyenne sur l'année)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CEDEST est administré par un conseil en fonction pour un mandat de 4 ans depuis le 1er avril 2022 et un président élu en septembre 2023.
Il est composé statutairement de 5 représentants désignés par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel, et de 5 représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Représentants des employeurs :

- M. Frédéric FLAJOLET (MEDEF), Président
- Mme Véronique BUNIET (MEDEF), Présidente Déléguée
- M. Thierry MARGELIDON (U2P), Secrétaire
- M. Pierre CERULUS (CPME)
- M. Thierry COCHARD (MEDEF)

Suppléants :

- M. Laurent LESTARQUIT (U2P)
- M. Thierry MALOT (MEDEF)

Un siège réservé à la CPME et un siège réservé au MEDEF restent vacants.

Représentants des organisations syndicales :

- M. Tahar BOUGHENARA (CFDT), vice-Président
- Mme Aurélie BAPTISTE (CFTC), vice-Présidente Déléguée
- M. Bruno VENTURI (FO), Trésorier
- M. David CAPELLO (CGT)
- Mme Valérie DAVID (CFE-CGC)

Suppléants :

- M. Patrick COELENBIER (CFDT)
- M. Gilles DEPLANQUE (CGT)
- M. Martin DUBREUCQ (CFE-CGC)
- M. Xavier GADAN (FO)
- M. Olivier INGELAERE (CFTC)

Un renouvelement partiel des membres est prévu au 1/04/2026



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

De par la loi, l'organisation et la gestion du CEDEST sont placées sous la surveillance d'une commission de contrôle, en fonction pour un mandat de 4 ans depuis le 1er avril 2022.

Cette commission est composée statutairement de 5 représentants désignés par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel, et de 10 représentants des salariés désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, parmi les salariés des entreprises adhérentes.

Représentants des salariés :

- Mme Aurélie BAPTISTE (CFTC), Présidente
- M. Tahar BOUGHENARA (CFDT)
- M. David CAPELLO (CGT)
- M. Steve COUSIN (FO)
- M. Jérôme DEBELVALET (FO)
- M. Gilles DEPLANQUE (CGT)
- M. Laurent DUEZ (CFE-CGC)
- M. François KINDT (CFDT)
- M. Arnaud LEMIERE (CFE-CGC)
- M. Olivier INGELAERE (CFTC)

Représentants des employeurs :

- M. Frédéric FLAJOLET (MEDEF)
- M. Thierry MARGELIDON (U2P)
- Mme Sandrine LAURENT (MEDEF)

Un siège réservé au MEDEF et u*n siège réservé à la CPME restent vacants.*

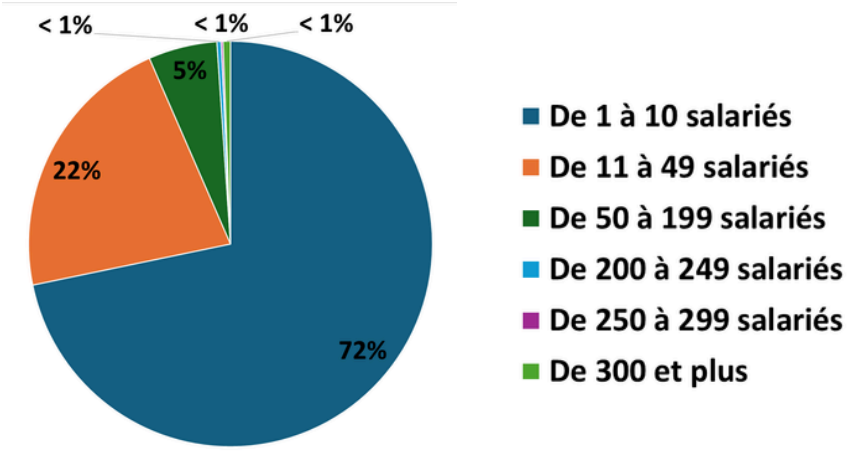
Un renouvelement partiel des membres est prévu au 1/04/2026



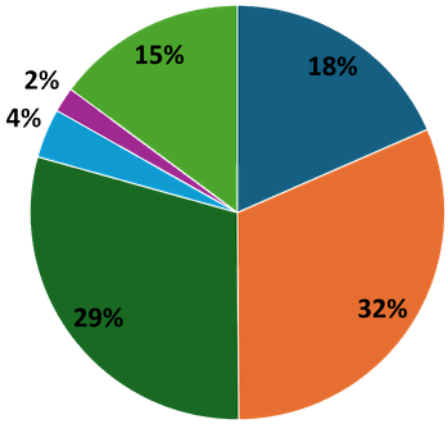
POPULATION SUIVIE

TAILLE DES ENTREPRISES

Taille des entreprises



Répartition des salariés



Les 58 834 salariés suivis par le CEDEST travaillent dans 4 312 entreprises ou établissements adhérents. S'ajoutent 12 380 salariés intérimaires actifs suivis par les équipes du CEDEST en 2025.

94 % des établissements adhérant au CEDEST sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés qui rassemblent 54 % de l'effectif suivi.

RÉPARTITION PAR CODE NAF

DIVISION NAF	Adhérents suivis (en %)	Salariés suivis (en %)
B - Industries extractives	0,10	0,05
C - Industrie manufacturière	10,44	23,27
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,15	0,21
E - Production et distribution d'eau	0,61	1,35
F - Construction	9,68	10,26
G - Commerce , réparation d'automobiles et de motocycles	22,11	14,75
H - Transports et entreposage	4,80	7,89
I - Hébergement et restauration	9,14	4,67
J - Information et communication	1,13	0,62
K - Activités financières et d'assurance	4,17	1,95
L - Activités immobilières	2,06	1,19
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,68	6,10
N - Activités de services administratifs et de soutien	8,24	6,60
O - Administration publique	0,29	0,98
P - Enseignement	1,81	1,37
Q - Santé humaine et action sociale	7,35	13,86
R - Arts, spectacles et activités récréatives	2,45	1,36
S - Autres activités de services	6,47	3,49
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs	0,32	0,03

Sans surprise, le secteur industriel représente une part prépondérante des salariés suivis et en augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de l'installation de nouvelles industries dans le Dunkerquois.

CERTIFICATION

La **loi du 2 août 202**1 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises devra faire l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant. Ce processus de certification évalue la qualité des services selon des référentiels précis.

Le **décret n° 2022-1031** et l'**arrêté du 27 juillet 2023** précisent les critères et le cahier des charges de cette certification, qui doit être acquise avant le 1er mai 2025. Les Services de Prévention et de Santé au Travail sont ainsi tenus de garantir leur conformité au référentiel **AFNOR SPEC 2217**, qui définit les exigences relatives aux missions fondamentales de ces services.

5 THÉMATIQUES CLÉS DE LA SPEC 2217 :



- Qualité et effectivité des services rendus
- Organisation et continuité du service
- Gestion financière et tarification
- Conformité RGPD
- Conformité des systèmes d'information

UNE CERTIFICATION À TROIS NIVEAUX :

Niveau 1 : Engagement

Mise en place des procédure pour répondre aux critères de qualité

Au plus tard le 01/05/2025
Valide 2 ans

Niveau 2 : Maîtrise

Maitrise des procédures et des outils d'évaluation.

Au plus tard le 01/05/2028
Valide 3 ans

Niveau 3 : Conformité

Démonstration de la conformité complète et amélioration continue.

Au plus tard le 01/05/2030
Valide 5 ans

LES OBJECTIFS :

- Amélioration de la qualité des services
- Démarche d'amélioration continue et de progrès



CERTIFICATION

En 2024, le CEDEST a choisi de prétendre directement au niveau 3 de la certification SPEC 2217 : 2023. Cette même année, le CEDEST a également pris la décision de se préparer à une certification ISO 9001 : 2015. Contrairement à la SPEC 2217 : 2023, qui s'adresse spécifiquement aux Services de Prévention et de Santé au Travail, l'ISO 9001 : 2015 est largement reconnue dans tous les secteurs.

Depuis 2025, le système de management de la qualité du CEDEST est certifié AFNOR SPEC 2217 : 2023 et ISO 9001 : 2015 par Qualipole Certification.

Le CEDEST est ainsi le premier Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises des Hauts-de-France à être certifié ISO 9001 : 2015 sur l'ensemble de ces processus et sites, ainsi que le premier à être certifié au plus haut niveau de la norme AFNOR SPEC 2217 : 2023.

Qualipole CERTIFICATION
AFNOR SPEC 2217 : 2023

Qualipole CERTIFICATION
ISO 9001 : 2015

En 2026, le CEDEST poursuit la démarche d'amélioration continue avec la réalisation d'audits interne entre novembre 2025 et février 2026, d'un audit de suivi ISO 9001:2015 du 18 au 19 février 2026 et d'un audit complémentaire SPEC 2217: 2023 le 16 mars 2026.

BILAN DU SUIVI INDIVIDUEL

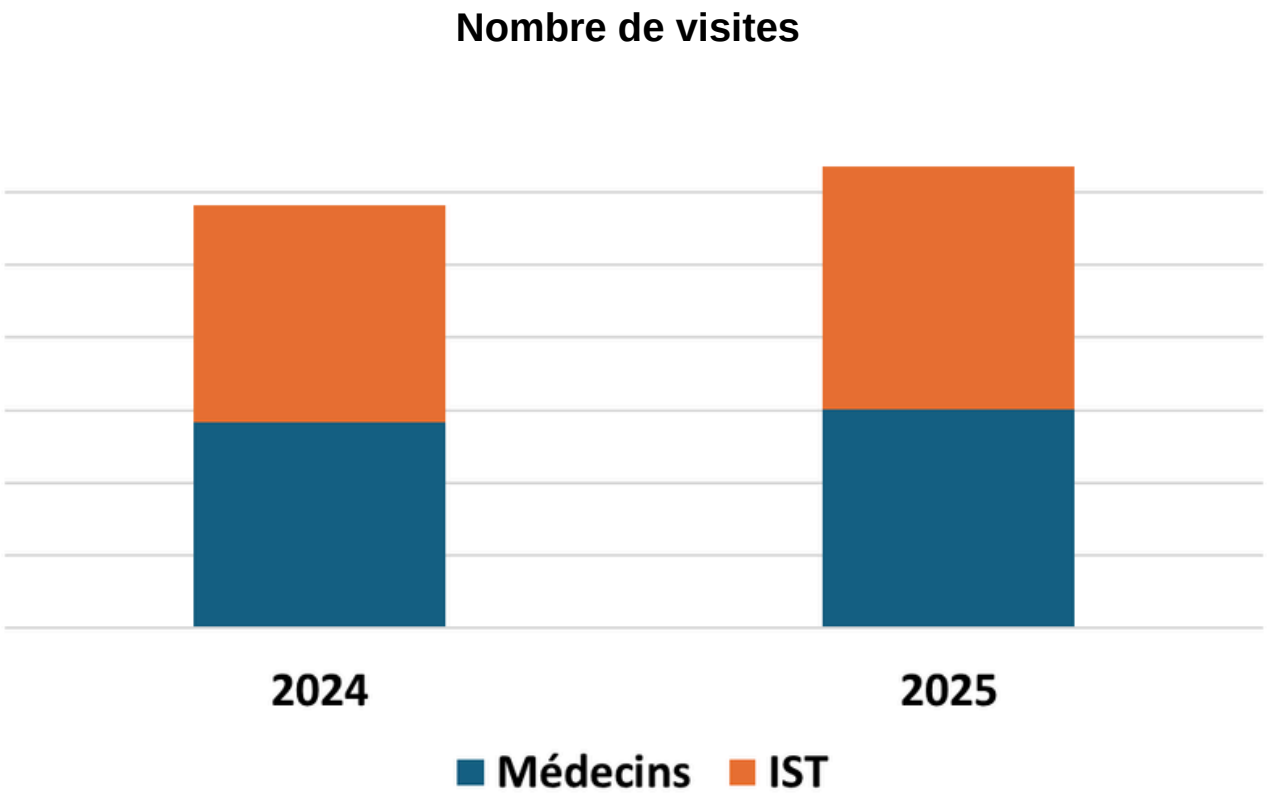
VISITES MÉDICALES ET ENTRETIENS INFIRMIERS

Le suivi individuel des salariés mobilise la plus grande partie du travail des équipes médicales, paramédicales et des secrétariats CEDEST.

Les médecins ont assuré 15 043 visites durant l'année 2025. Un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2024.

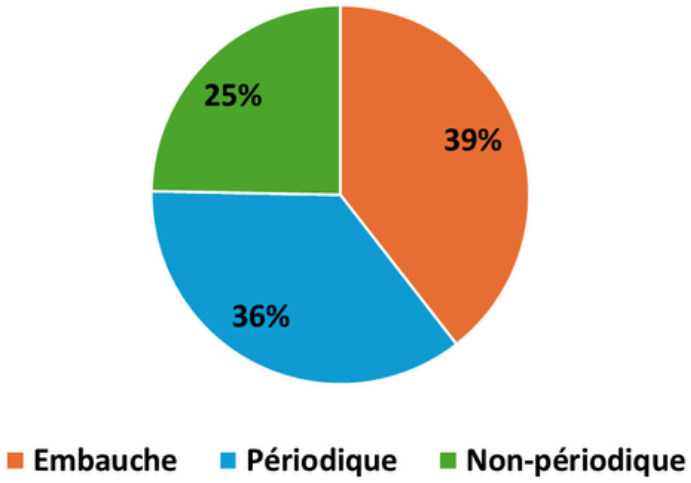
Les infirmiers ont réalisé, quant à eux, 16 742 entretiens, ce qui constitue une hausse notable de 10 % par rapport à 2024.

L'ensemble des 31 785 visites représente donc une activité clinique en hausse de 3,9 %. Cette hausse s'explique par les efforts fournis par le CEDEST pour renforcer les équipes Santé Travail dans le cadre du plan de retournement initié en 2023 et par la mise en place généralisée des délégations sous protocoles.



En 2025, les visites non périodiques représentent 25 % de l'activité clinique des équipes du CEDEST, confirmant ainsi la tendance amorcée en 2024. À titre de comparaison, ces visites représentaient près de la moitié de l'activité clinique en 2022 et 2023. Cela est signe que les équipes du CEDEST sont aujourd'hui en capacité d'absorber les visites urgentes et peu prévisibles en plus du suivi périodique des salariés qui est attendu par nos adhérents.

Typologie des visites médicales en 2025

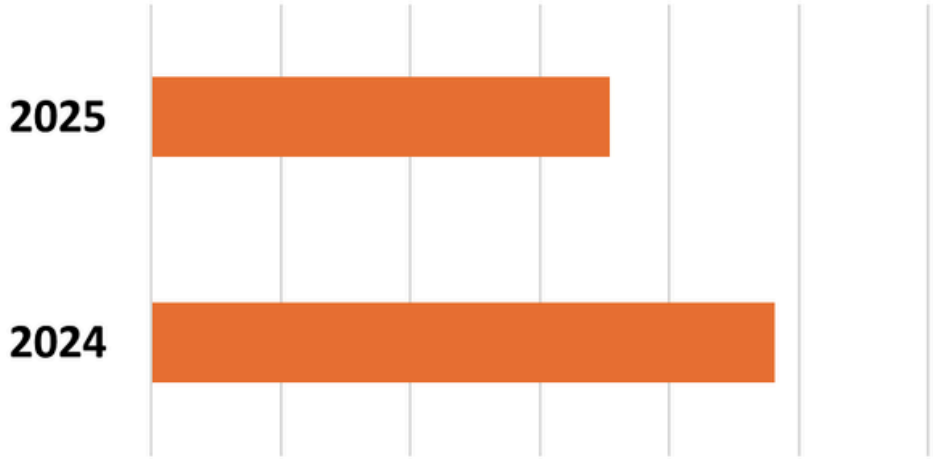


INAPTITUDES

Le nombre de salariés suivis par le CEDEST, concernés par une inaptitude est en baisse en 2025 par rapport à 2024. En effet, 354 salariés suivis par le CEDEST sont concernés par une inaptitude en 2025 contre 481 en 2024.

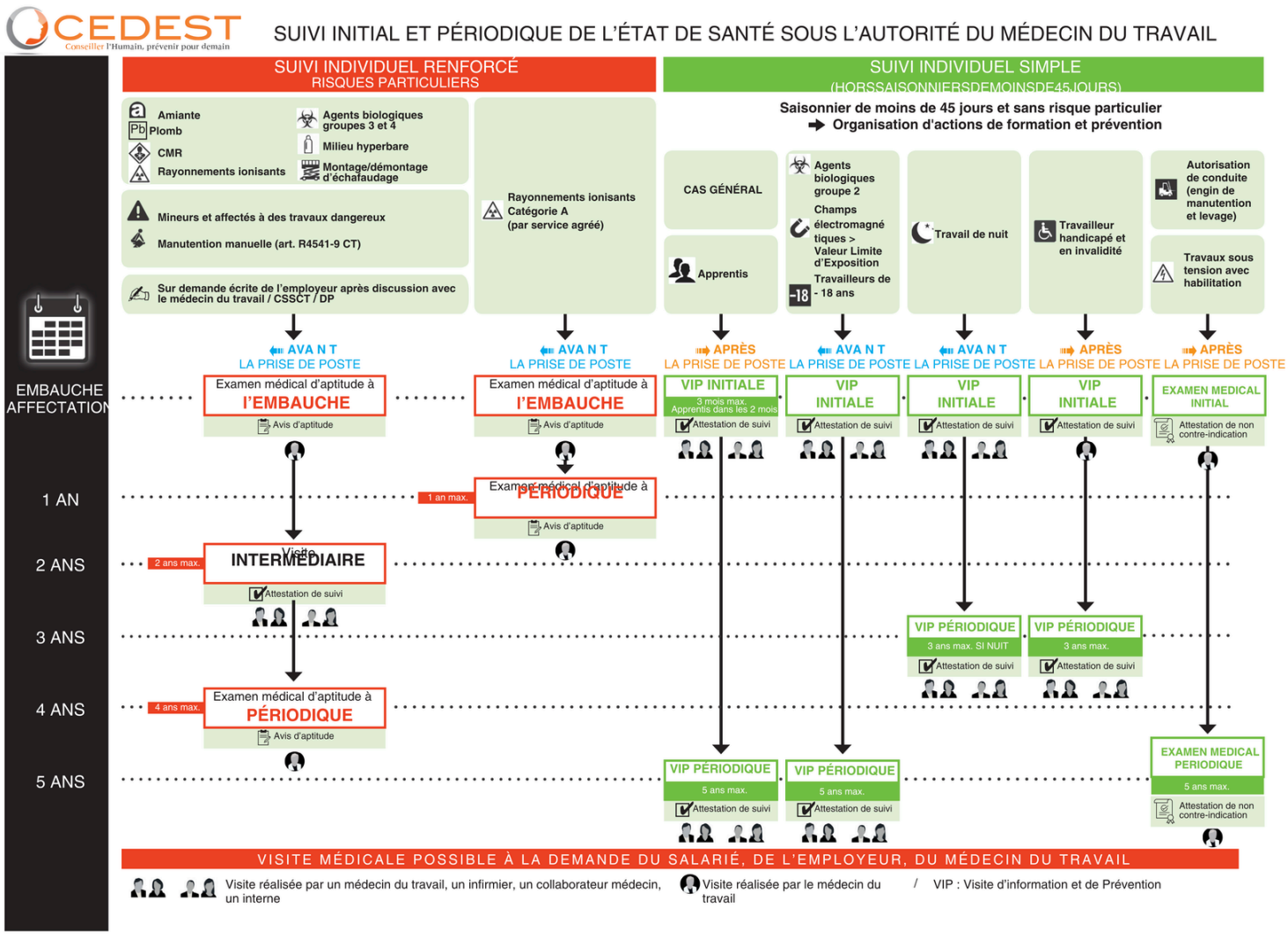
Cette tendance s'inscrit dans une volonté forte du CEDEST d'engager de plus en plus ses efforts au profit de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Nombre de salariés concernés par une inaptitude, par année



LE SUIVI MÉDICAL EN SANTÉ-TRAVAIL

SUIVI INITIAL ET PÉRIODIQUE



A ces visites s'ajoutent :

- **La visite de mi-carrière**
- **La visite de post-exposition**

A savoir :

En 2025, le suivi des travailleurs titulaires d'une autorisation de conduite d'engin et des travailleurs travaillant sous tension électrique avec habilitation a évolué, passant d'un Suivi Individuel Renforcé à un Suivi Individuel Simple.

LE SUIVI MÉDICAL EN SANTÉ-TRAVAIL

VISITES OCCASIONNELLES

Pendant l'arrêt de travail	A l'issue de l'arrêt de travail	A tout moment
Visite de pré-reprise	Visite de reprise	Visite à la demande de l'employeur ou du salarié

FOCUS SUR :

<u>La visite d'embauche du salarié mineur en suivi simple</u>

La visite d'information et de prévention initiale du salarié mineur intervient avant la prise de poste.

La déclaration du salarié doit être anticipée sur le portail adhérent

&

Un contact dédié pour confirmer l'embauche d'un salarié mineur : **salarie.mineur@cedest.net**

BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION

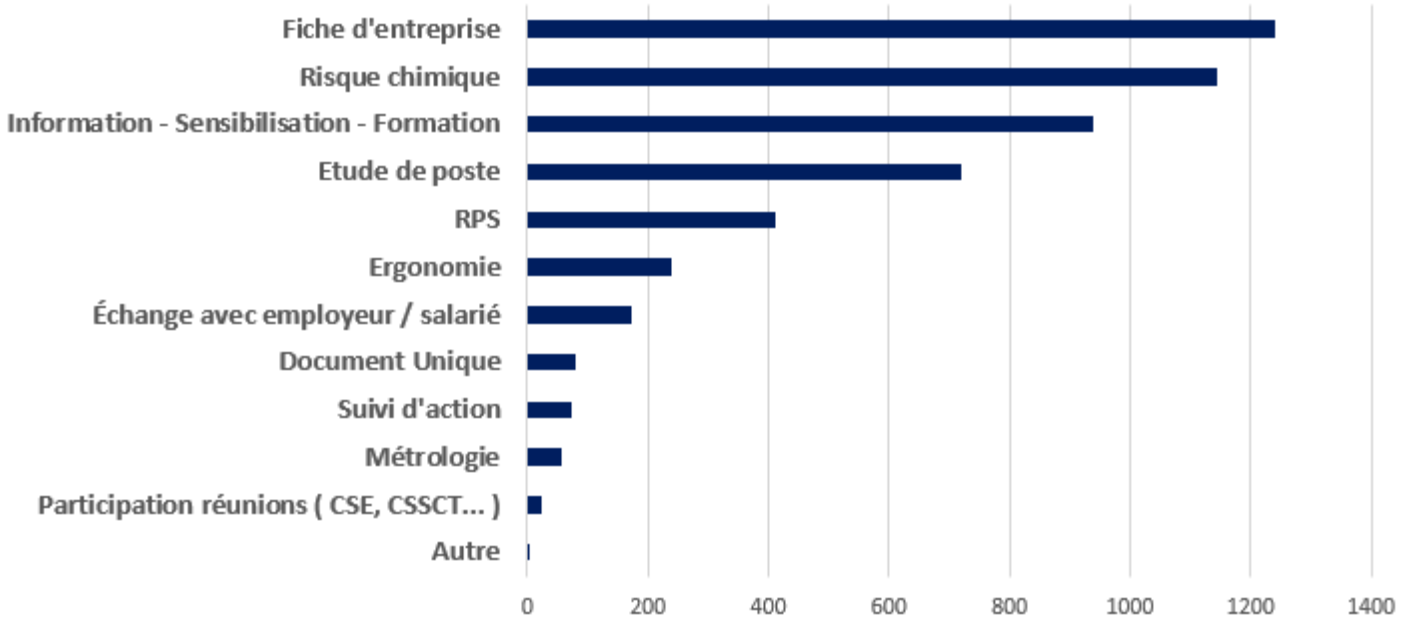
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Sur les 5 659 actions en milieu de travail réalisées auprès de nos adhérents en 2025, une part significative concerne l'élaboration et la mise à jour des fiches d'entreprise. Cela correspond aux efforts fournis par l'équipe prévention du CEDEST afin de répondre aux obligations imposées en la matière par la loi du 2 août 2021.

Par ailleurs, l'équipe prévention demeure fortement mobilisée autour des études de poste, notamment dans le cadre des situations de maintien en emploi et de prévention des risques d'inaptitude.

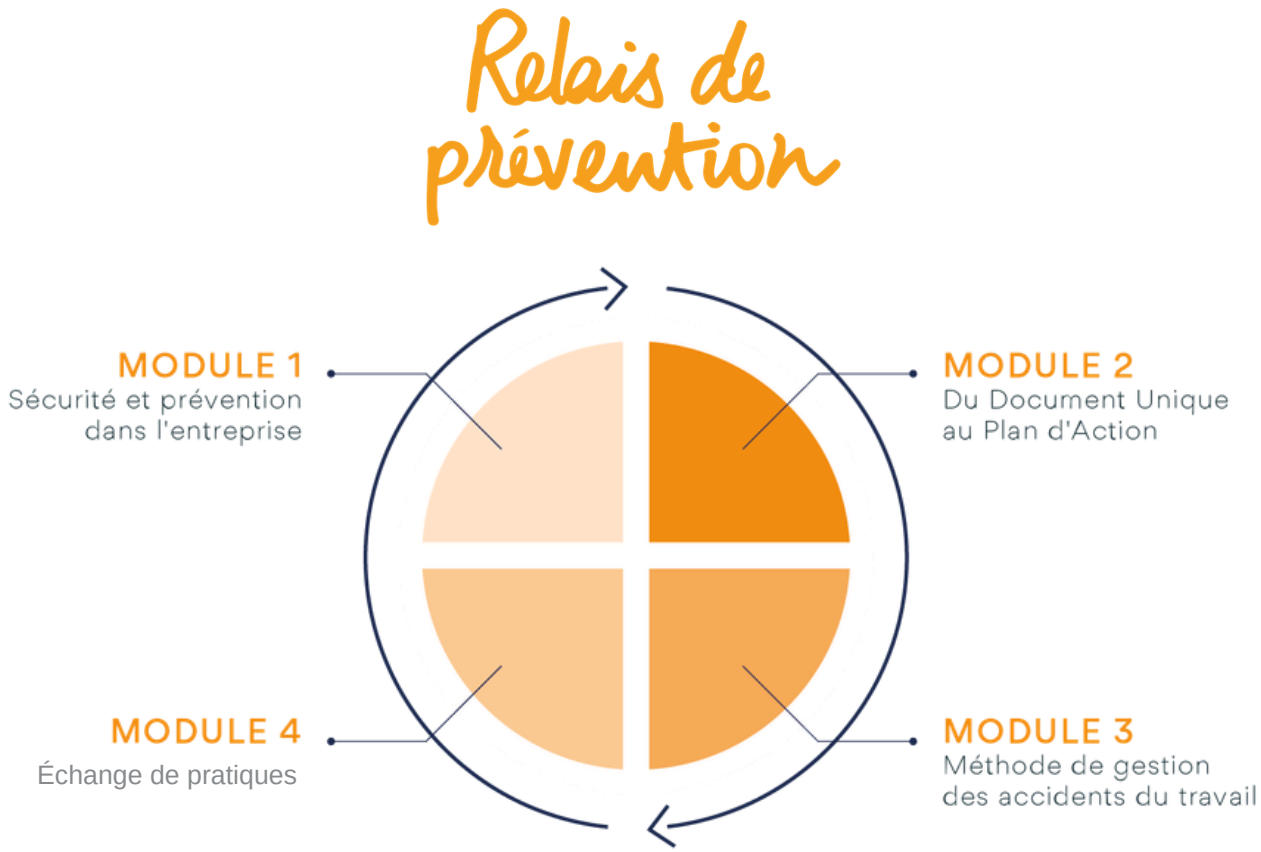
Enfin, dans le contexte particulier du territoire dunkerquois, les actions de prévention concernant le risque chimique représentent une part importe de l'activité du pôle prévention du CEDEST. Afin de répondre à ces enjeux croissants et d'apporter une expertise toujours plus pointue à ses adhérents, le CEDEST a renforcé ses compétences internes avec la désignation, début 2025, d'un expert en prévention des risques chimiques issu d'une évolution interne, faisant suite au recrutement d'un second toxicologue en 2024.

Réalisation des actions en milieu de travail par typologie d'actions en 2025



RELAIS DE PRÉVENTION

Dans le champ de la prévention primaire, le programme débuté en 2021 de formation et d'accompagnement des relais de prévention dans les PME est monté en puissance. Ce programme, monté en partenariat avec la CARSAT pour la partie formation, vise à aider les adhérents à répondre à leur obligation réglementaire de désigner une ou plusieurs personnes compétentes pour s'occuper des sujets de protection et de prévention dans l'entreprise. Réservé prioritairement aux PME et TPE, il comporte un volet formation des collaborateurs, et un volet d'accompagnement dans la durée pour animer un réseau de « relais de prévention », entretenir la vigilance et valoriser les bonnes pratiques.



Depuis 2021 :

201 ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS

231 SALARIÉS FORMÉS

En 2025 :

31 MODULES DE FORMATION ANIMÉS

OFFRE SOCLE DE SERVICES

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'une offre de services identique de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail au niveau national. Cette offre de services commune est appelée « Offre Socle ». Elle est destinée à améliorer le suivi en santé au travail de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

Les actions de l'équipe de prévention sont particulièrement impactées par cette reforme qui prévoit, entre autres, pour chaque adhérent :

- l'établissement de la Fiche d'Entreprise dans l'année qui suit l'adhésion et sa mise à jour tous les 4 ans minimum ;
- l'accompagnement dans l'évaluation des risques et la formalisation du DUERP ;
- la réalisation d'une action de prévention des risques professionnels tous les 4 ans.

Et, pour poursuivre son accompagnement à vos côtés, le CEDEST a décidé de compléter son offre de services par des « Services + ».

"Offre socle" et "Services +" représentent l'offre de services renouvelée du CEDEST. Celle-ci vous est présentée sur le site *www.cedest.net* et dans la nouvelle brochure "L'offre de services de votre CEDEST" :



Téléchargez le poster "Offre de services"

LE PROJET DE SERVICE DE VOTRE CEDEST

Comme chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), le CEDEST est tenu par la réglementation de produire un projet de service (Article L4622-14 du Code du Travail).

Le projet de service est élaboré par la Commission Médico-Technique du CEDEST. Pour mieux répondre aux enjeux de prévention de nos adhérents, cette commission s'appuie sur un diagnostic territorial en matière de santé au travail, tel que le Plan Régional Santé Travail, lui-même déterminé par la DREETS. Le projet de service est ensuite approuvé par le Conseil d'Administration.

Le projet de service définit les objectifs de votre SPSTI, ainsi que ses priorités d'actions pour la période à venir. En tant qu'outil de pilotage structurant, il constitue un cadre d'action commun, partagé par tous les collaborateurs du CEDEST et des pistes d'actions à mettre en place chez nos adhérents.

Pour la période 2022-2025, les équipes du CEDEST ont défini 8 sujets prioritaires, pour lesquels des groupes de travail sont constitués :

- ✓ Développer la formation des référents santé sécurité chez nos adhérents avec la démarche des Relais de Prévention.
- ✓ Promouvoir la culture de prévention auprès des publics les plus jeunes en entreprise avec la sensibilisation des apprentis aux risques professionnels.
- ✓ Accompagner les entreprises dans la gestion des risques psychosociaux en développant des services collectifs.
- ✓ Construire d'une approche partagée de la santé en sensibilisant les salariés, notamment postés, sur les liens entre la santé au travail et la nutrition, le sommeil ainsi que l'activité physique.
- ✓ Agir sur les principaux risques professionnels tels que les risques liés aux agents chimiques Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) chez les nettoyeurs industriels.
- ✓ Approfondir l'évaluation et la prévention des risques chimiques et physiques dans les secteurs prioritaires tels que le secteur portuaire.
- ✓ Collaborer avec la médecine de ville, la CPAM et les autres acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle pour améliorer le maintien en emploi des salariés.
- ✓ Accompagner les employeurs dans la gestion et la prévention des troubles liés à l'usage de substances psychoactives en entreprise.

Depuis début 2026, les équipes du CEDEST travaillent sur le nouveau projet de service 2026-2030.

LE NOUVEAU PROJET DE SERVICE 2026-2030

Ce projet est élaboré avec les collaborateurs du CEDEST et validé par la Commission médico-technique.
Afin de répondre au mieux aux enjeux de prévention des entreprises adhérentes, cette commission s'est appuyée sur un diagnostic territorial en santé au travail, en lien avec le Plan Régional Santé au Travail, défini par la DREETS.

Pour la période 2026-2030, les équipes du CEDEST ont défini 8 sujets prioritaires, pour lesquels des groupes de travail sont constitués :

- PDP : Repérage et sensibilisation des entreprises à risque de désinsertion professionnel
- PDP : Enjeux majeurs de la performance et de la pérennité des entreprises de notre territoire
- Prévention des risques pro : Prévention du risque CMR chez les entreprises de métallurgie, plasturgie
- Prévention des risques pro : Les TMS des membres supérieurs dans les métiers de l'esthétique
- Prévention des risques pro : Prévention primaire des TMS dans les TPE/PME
- TPE les relais de prévention : Cibler les adhérents en manque de référent SS-DU et comment les informer de l'intérêt d'intégrer les relais de prévention
- TPE/PME : Prévenir aujourd'hui, sécuriser demain !
- Prévention du risque cardio-vasculaire par facteurs de risque

OFFRE SPÉCIFIQUE TNS

Dans le cadre de la loi du 2 août 2021 et de la certification SPEC 2217, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) doivent proposer une offre spécifique complémentaire destinée aux Travailleurs Non-Salariés (TNS).

Cible :
Travailleurs indépendants, freelances, micro-entrepreneurs, professions libérales, entreprises individuelles… souhaitant bénéficier d'un suivi de prévention et de santé au travail.

Objectif :
Préserver la santé du TNS et celle de son entreprise.
Besoins recensés

- risques professionnels ;
- suivi individuel ;
- prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).

Spécificités :

- risques cardio-vasculaires ;
- isolement ;
- épuisement professionnel ;
- santé mentale.

Offre proposée :

- visite médicale réalisée par un Médecin du Travail, un Infirmier ou un Psychologue ;
- entretien avec un Expert en Prévention des risques professionnels propres au TNS ;
- accès au dispositif AMAROK e-santé, outil d'auto-évaluation de la santé mentale permettant de bénéficier de conseils et/ou d'une écoute de professionnels de santé.

Partenariat compris dans la cotisation :
Association CAIRE : accompagnement pluridisciplinaire local et réactif destiné aux indépendants confrontés à des situations complexes liées à la santé.

Partenariat non compris dans la cotisation :
INTERLIENCE : accompagnement personnalisé autour de l'efficacité, de la surcharge et de la productivité, de la communication et des tensions relationnelles, de l'organisation, du management et de l'aide à la détection des signes avant-coureurs.

Contact personnalisé :
santedudirigeant@cedest.net
Cotisation individuelle proposée :
126 € HT / an

LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE DU CEDEST

Dans un contexte de vieillissement de la population active, d'augmentation de la fréquence des maladies chroniques et de recul progressif de l'âge de départ à la retraite, la prévention de la désinsertion professionnelle est un enjeu essentiel pour les salariés comme pour les entreprises.

Dans ce contexte, la loi du 2 août 2021 prévoit la mise en place, dans chaque Service de Prévention et de Santé au travail, la mise en place d'une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle. Au sein du CEDEST, cette cellule existe depuis 2018.

LES OBJECTIFS DE LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Le repérage précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle, notamment par l'analyse d'une grille d'indice de risque de désinsertion professionnelle complétée lors du suivi de santé du salarié.
- Un plan de maintien et/ou de retour à l'emploi personnalisé et adapté à chaque salarié.
- La sensibilisation de divers acteurs, dont l'employeur
- L'accompagnement des employeurs dans leur démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et notamment dans le cadre du rendez-vous de liaison.

LE PLAN DE MAINTIEN ET/OU DE RETOUR À L'EMPLOI

Détection précoce du risque de désinsertion.	**Maintien au poste de travail avec ou sans aménagements techniques ou organisationnels.**	**Maintien à un autre poste dans l'entreprise avec ou sans aménagement techniques ou organisationnels.**	**Maintien dans l'employabilité par le biais d'actions de reconversion professionnelle.**

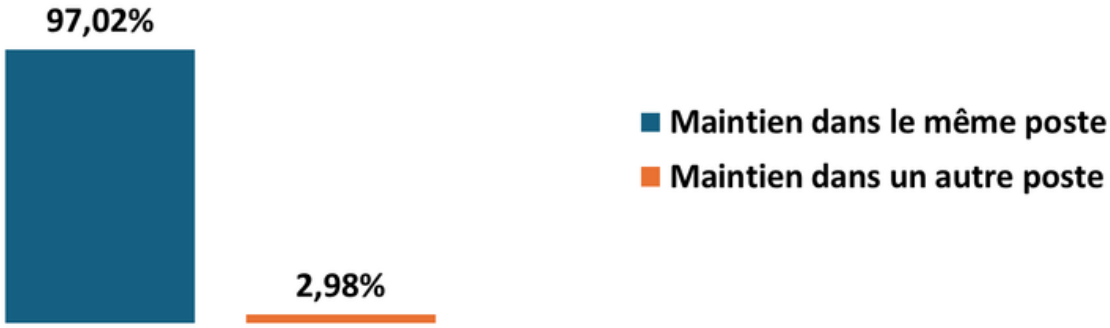
BILAN DE L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

En 2025, la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle du CEDEST est composée, d'un médecin référent, d'une infirmière en santé au travail coordinatrice, de deux infirmières en santé au travail, d'une assistance sociale, d'une assistante santé-travail et de deux assistantes médicales.

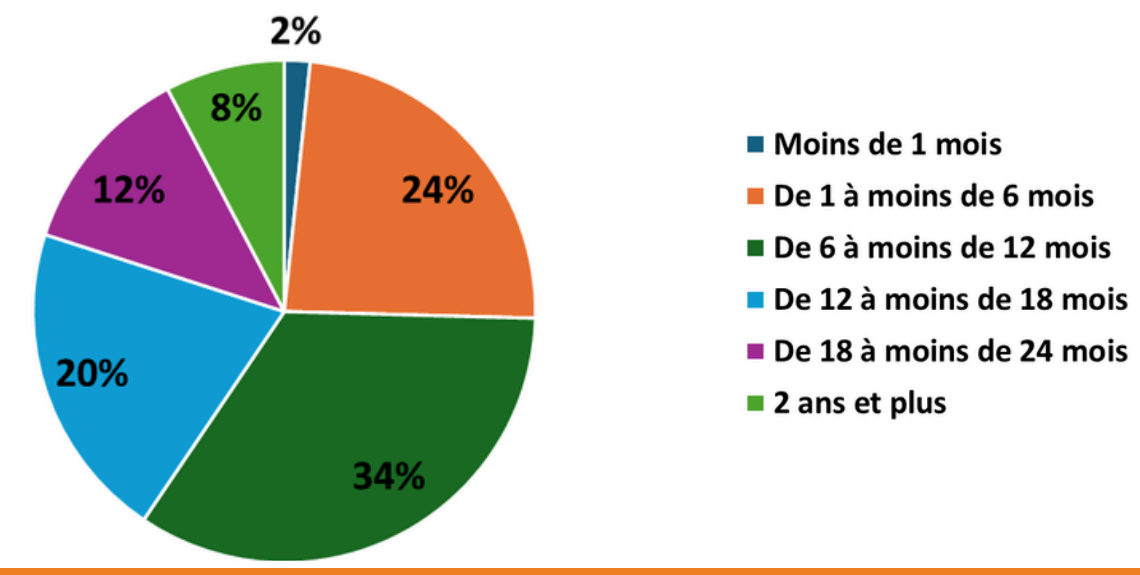
En 2025, 585 nouveaux dossiers ont été ouverts et ajoutés aux 1039 dossiers en cours de suivi par la cellule. Dans le même temps, 861 dossiers ont été clos.

Parmi les dossiers clos, 51 % ont abouti au ***maintien dans l'emploi du salarié***. C'est-à-dire que le salarié a pu être maintenu dans l'entreprise, à son poste ou dans un autre poste. Ce taux de maintien est en augmentation par rapport à 2024. Parmi eux, la très grande majorité a conduit à un maintien du salarié à son poste de travail.

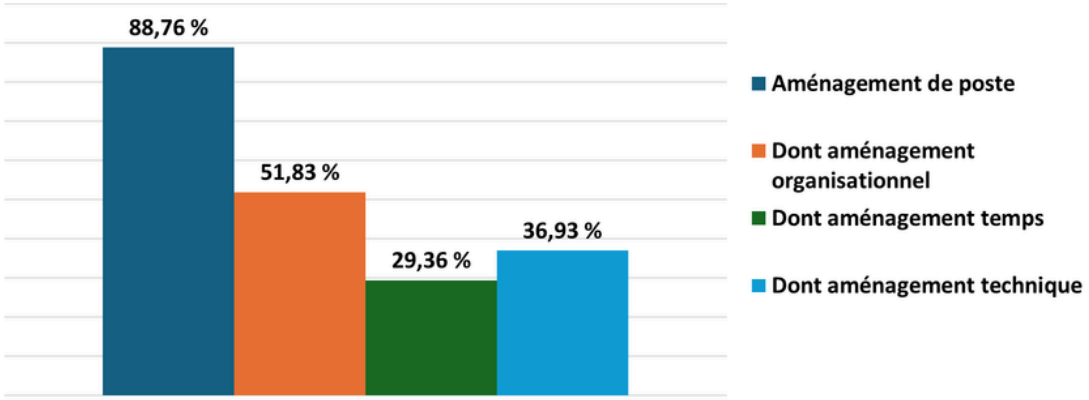
Caractéristiques des maintiens dans l'emploi réussis en 2025



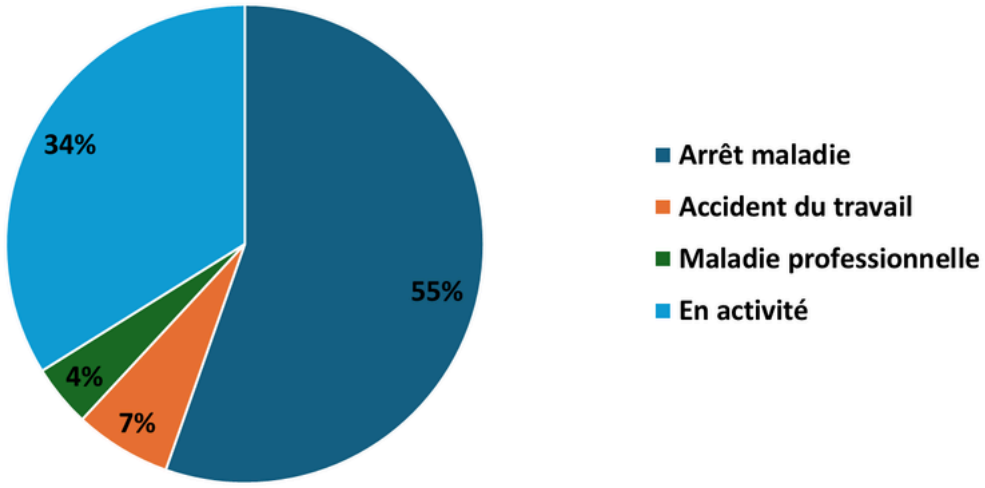
Durée de prise en charge des maintiens dans l'emploi réussis en 2025



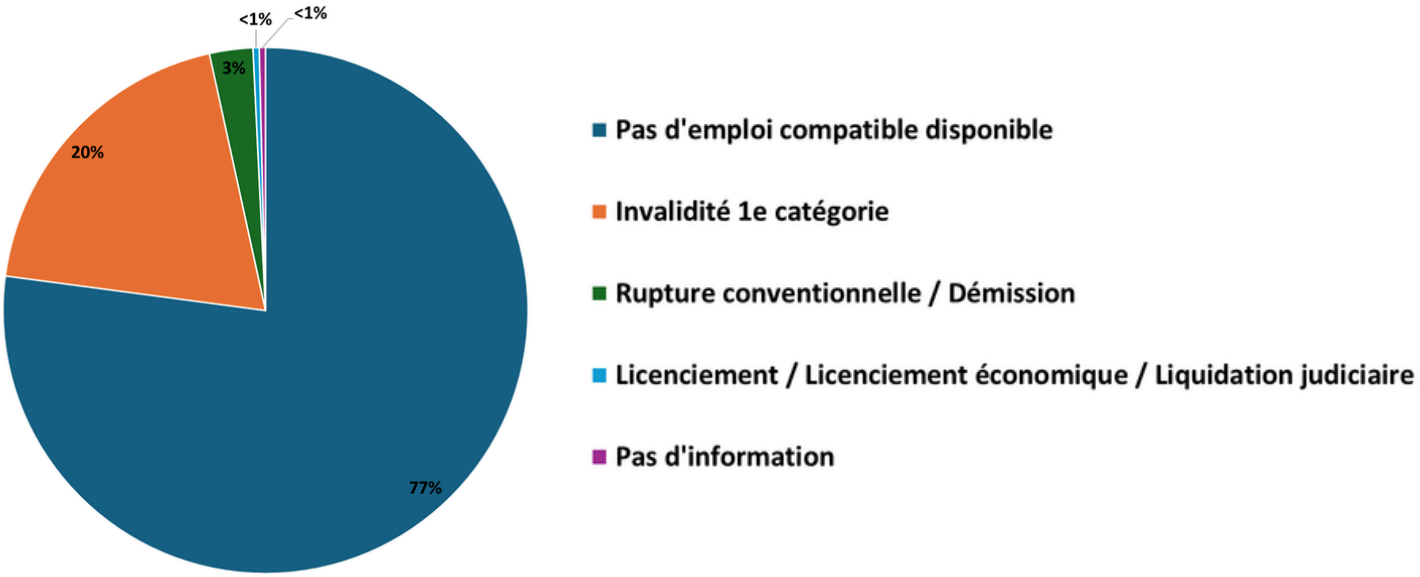
Part des salariés ayant bénéficié d'un aménagement de poste parmi les maintiens dans l'emploi réussis en 2025



Profil salarié au moment de la prise en charge par la CPDP du CEDEST pour les dossiers clos en 2025



Répartition des motifs d'absence de solution de maintien dans l'entreprise pour les dossier clos en 2025



RESSOURCES HUMAINES DU CEDEST AU 31 DÉCEMBRE 2025

8 Médecins (dont médecin collaborateur)

+ 18 MÉDECINS VACATAIRES SUR L'ANNÉE

20 INFIRMIERS EN SANTÉ-TRAVAIL

26 ASSISTANTES MÉDICAUX (DONT TRINÔME)

7 MEMBRES DE LA CELLULE MAINTIEN EN EMPLOI

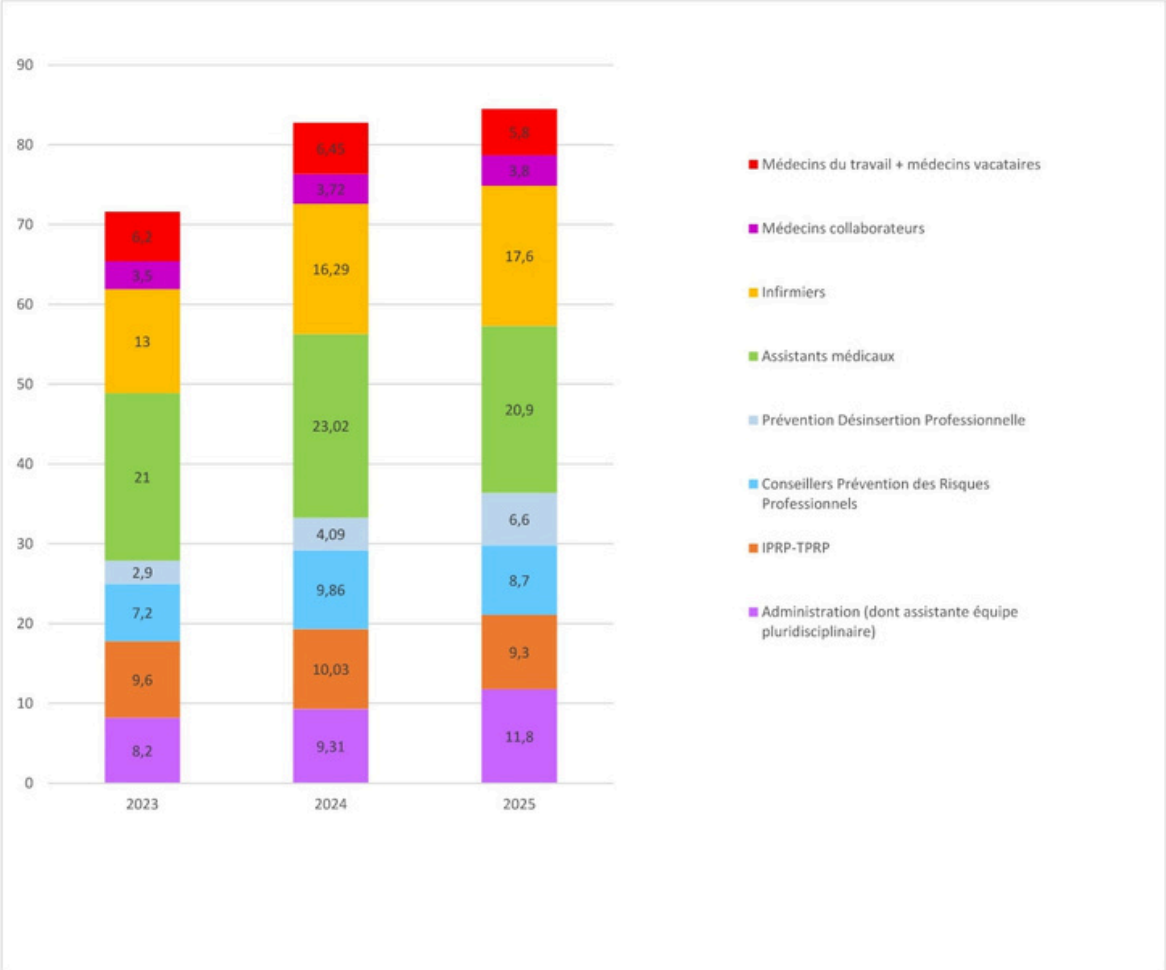
10 IPRP ET TPRP

9 CONSEILLÈRES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

11 COLLABORATEURS AUX SERVICES SUPPORTS ET ADMINISTRATION
(DONT ASSISTANTE DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET ACCUEIL)



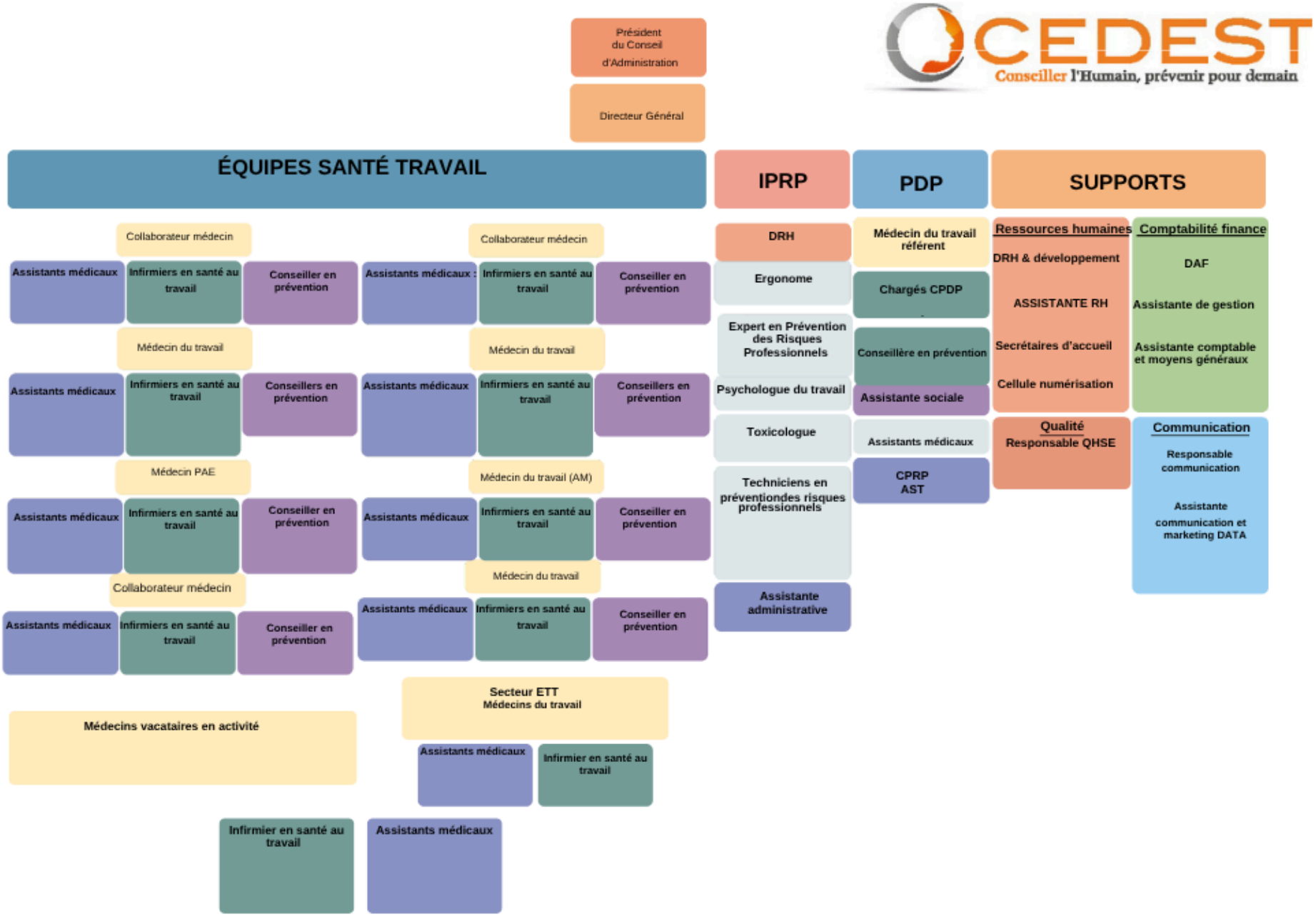
ETP moyen sur la période



En 2025, l'effectif global du CEDEST a légèrement augmenté. En effet, dans le cadre du plan de retournement amorcé fin 2023, les équipes du CEDEST ont continué à se renforcer dans l'objectif d'apporter le service que sont en droit d'attendre nos adhérents, tout en continuant à répondre à leurs besoins particuliers.

Ce renforcement des équipes est réalisé dans le cadre d'une réorganisation du service et notamment des équipes santé-travail qui s'organisent désormais en unités fonctionnelles. Cette réorganisation s'accompagne du lancement d'une politique Ressources Humaines centrée sur un plan de développement de compétences évalué par une nouvelle campagne d'entretiens annuels d'évaluation et d'entretiens professionnels pour laquelle ont été formés l'ensemble des encadrants. Le plan de développement de compétences est articulé pour la professionnalisation des compétences autour, notamment, de la responsabilisation et de la qualité de vie au travail.

L'effectif de médecins décroît légèrement en 2025. En plus de la stabilisation des équipes, le CEDEST a pu compter sur le concours de nombreux médecins du travail vacataires : 18 au cours de l'année de l'année 2025. Ce renfort en temps médical à permis aux équipes du CEDEST de faire face à des absences de longue durée, de commencer à résorber le retard pris sur le suivi individuel des salariés du territoire et d'apporter des perspectives nouvelles dans l'accompagnement de nos adhérents.


Président du Conseil d'Administration
Directeur Général
ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL
Collaborateur médecin
Assistants médicaux
Infirmiers en santé au travail
Conseiller en prévention
Médecin du travail
Médecin PAE
Médecin du travail (AM)
Secteur ETT
Médecins du travail
Médecins vacataires en activité
Infirmier en santé au travail
IPRP
DRH
Ergonome
Expert en Prévention des Risques Professionnels
Psychologue du travail
Toxicologue
Techniciens en préventiondes risques professionnels
Assistante administrative
PDP
Médecin du travail référent
Chargés CPDP
Conseillère en prévention
Assistante sociale
Assistants médicaux
CPRP AST
SUPPORTS
Ressources humaines
DRH & développement
ASSISTANTE RH
Secrétaires d'accueil
Cellule numérisation
Comptabilité finance
DAF
Assistante de gestion
Assistante comptable et moyens généraux
Qualité
Responsable QHSE
Communication
Responsable communication
Assistante communication et marketing DATA

ACTIONS DE COMMUNICATION

WEBINAIRES ET ATELIERS

En 2025, les équipes du CEDEST ont proposé à ses adhérents 13 petits-déjeuners, webinaires et ateliers. Certains de ces évènements sont animés avec les partenaires de la prévention et/ou s'inscrivent dans des programmes régionaux et nationaux.



















CAMPAGNES D'EMAILING

En 2024, le CEDEST a envoyé à ses adhérents 34 campagnes d'emailing, ce qui représente 131 186 courriels envoyés.



N° Adhérent : ((N° Adhérent))
Entreprise : ((N° Adhérent1))

Madame, Monsieur, cher Adhèrent,

Le décret n°2025-355 du 18 avril 2025 instaure un nouveau suivi médical pour les salariés, jusqu'à présent en Suivi Individuel Renforcé (SIR), parce qu'ils sont titulaires d'une autorisation de conduite, avec ou sans CACES, et/ou d'une habilitation électrique.

En effet, **à compter du 1er octobre 2025**, ces salariés sont à déclarer en Suivi Individuel Simple (SIS) sur votre portail adhérent.

Lors de vos demandes de rendez-vous pour ces salariés, il vous faudra indiquer leurs expositions en commentaire.

Ils seront examinés tous les 5 ans par le médecin du travail, avec délivrance d'une attestation mentionnant l'absence de contre-indication à l'une ou l'autre de ces deux « aptitudes » spécifiques. **Ces attestations sont remises au salarié qui doit les remettre à son employeur.**

Les avis d'aptitude déjà émis jusqu'au 30 septembre 2025 tiendront lieu d'attestation et ont une validité de 5 ans sans qu'il ne soit nécessaire



N° Adhérent : ((N° Adhérent))
Entreprise : ((N° Adhérent1))

INVITATION

Petit-déjeuner I Relais de prévention : avez-vous désigné votre salarié compétent en santé-sécurité ?

Vendredi 19 septembre - 8h30



CEDEST
Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

Changement de médecin du travail

Adhérent N° ((N° Adhérent))
Entreprise concernée : ((N° Adhérent1))

Madame, Monsieur, bonjour,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Docteur Hermel, médecin du travail, rejoindra les équipes du CEDEST au 1er septembre. Il sera votre médecin du travail, à partir de cette date.

Son secrétariat est joignable par courriel à l'adresse secretariat.dr.hermel@cedest.net

Votre lieu de visite sera au 39 Route de Bierne, 59380 Socx.

Il s'agit d'un lieu de visite provisoire qui sera amené à changer dans les prochains mois, pour se rapprocher de votre lieu d'activité.

CEDEST
Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

Invitation I Inauguration des nouveaux locaux du CEDEST à Socx



Madame, Monsieur,

Le CEDEST a le plaisir de vous ouvrir ses portes et de vous inviter à l'inauguration des nouveaux locaux de son antenne de Socx. Cette rencontre sera également l'occasion de revenir sur le plan d'actions initié fin 2023, ayant conduit à la récente double certification du CEDEST.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

CEDEST

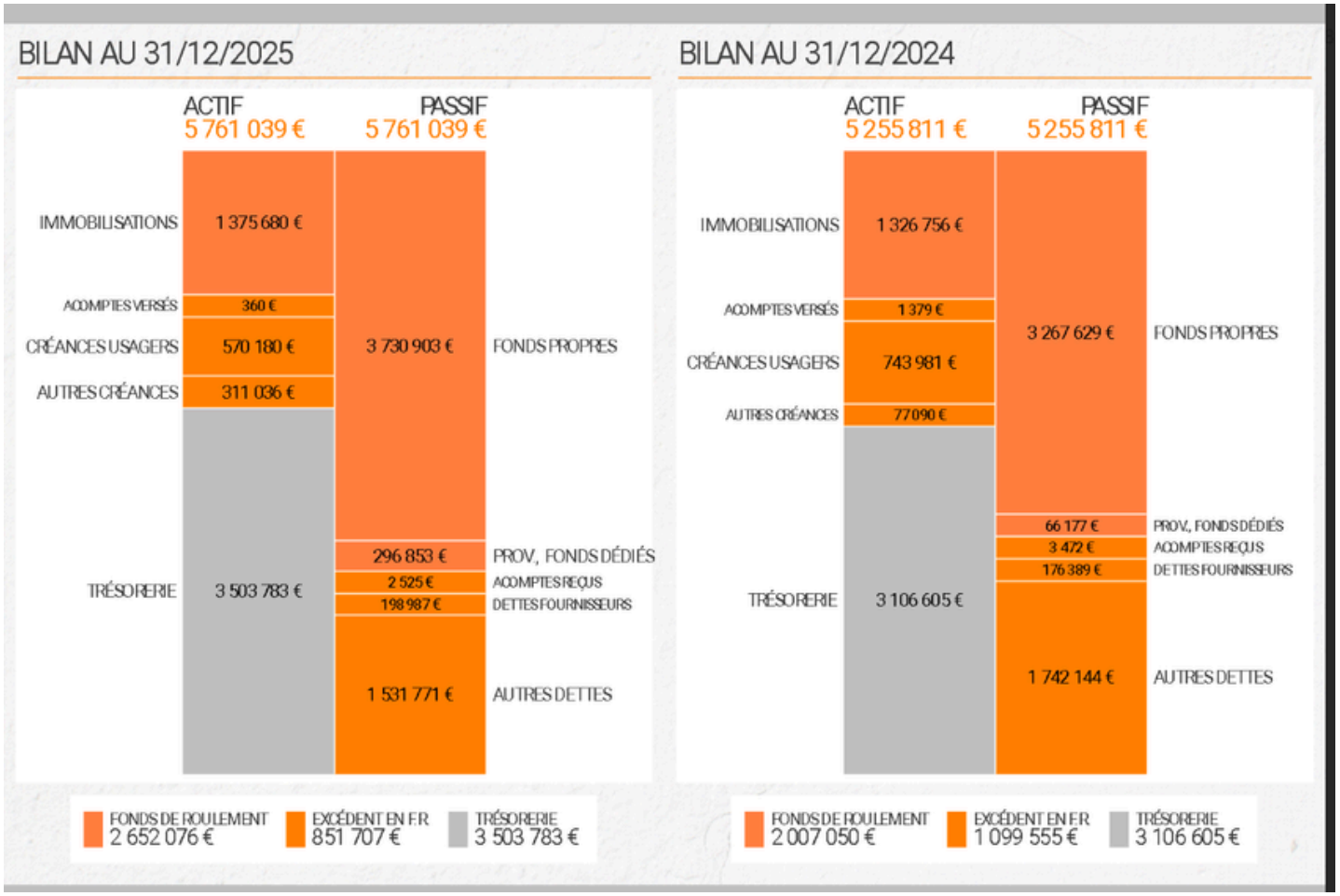
COMPTES ANNUELS 2025

Compte de résultat

	2025	2024	Évolution
Ressources associatives	13 395 €	737 €	
Chiffre d'affaires	8 113 028 €	7 780 605 €	+4,3%
Transferts de charges	0 €	11 111 €	
Reprises sur provisions	98 305 €	41 332 €	+137,8%
Autres produits d'exploitation	1 259 €	0 €	
Total des produits d'exploitation	8 225 987 €	7 833 785 €	+5%
Achats consommés	0 €	0 €	
Autres achats et charges externes	1 474 632 €	1 424 076 €	+3,6%
Aides financieres	0 €	0 €	
Impôts et taxes	126 618 €	118 254 €	+7,1%
Charges de personnel	5 556 236 €	5 460 581 €	+1,8%
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	80 465 €	71 365 €	+12,8%
Dotations aux provisions	398 976 €	119 026 €	+235,2%
Autres charges d'exploitation	29 475 €	19 538 €	+50,9%
Total des charges d'exploitation	7 666 402 €	7 212 841 €	+6,3%
Résultat d'exploitation	559 585 €	620 944 €	-9,9%
Résultat financier	105 579 €	143 172 €	-26,3%
Résultat courant	665 164 €	764 117 €	-13%
Résultat exceptionnel	0 €	-64 413 €	
Résultat de l'exercice	446 271 €	385 618 €	+15,7%



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025







CEDEST

Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

CEntre pour le DEveloppement de la Santé au Travail
4-10 Rue Albert Thomas CS 39019
59210 COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX
Tél 03.28.24.98.98
www.cedest.net